



COMMUNE DE SAVIGNY

Bureau électoral

Procès-verbal d'élection tacite Election à la Syndicature (1^{er} tour) du 26 avril 2026

Le Bureau électoral, représenté par :

- Mme Katia de la Baume, Présidente
- Mme Lysiane Adamini, Secrétaire

a pris connaissance des dossiers déposés au Greffe municipal, dans le délai échéant le 7 avril 2026 à 12h00, pour l'élection à la Syndicature (1^{er} tour) du 26 avril 2026.

Le Bureau électoral a constaté que :


- Un dossier a été déposé, sous la dénomination : PLR Les Libéraux-Radicaux Savigny
- Comportant une candidature, celle de : Mme Chantal Weidmann Yenny
- Qu'un seul siège est à pourvoir

Le nombre de candidat correspond au seul siège à pourvoir. Par conséquent, en application de l'article 41 alinéa 1 lettre b de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), **il proclame l'élection tacite de Mme Chantal Weidmann Yenny, en qualité de Syndique pour la législature 2026-2031.**

Savigny, le 7 avril 2026


Au nom du Bureau électoral de la Commune de Savigny

La Présidente



K. de la Baume

La Secrétaire



L. Adamini

